

COMMUNIQUÉ 22 avril 2019

FINANCEMENT DE L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : L'AD-PA ATTEND UNE PRESTATION AUTONOMIE

La Députée et Porte-parole LREM A. BERGE a évoqué ce dimanche la création d'une seconde journée de solidarité comme piste de financement possible de l'aide aux personnes âgées.

Cette proposition rappelle la nécessité de réformer et financer l'aide à l'autonomie (et non la « dépendance ») dans son ensemble, c'est-à-dire à la fois en établissement et à domicile.

Pour autant, l'AD-PA estime inquiétant d'évoquer une augmentation du temps de travail ; qu'il s'agisse de la suppression d'un jour férié, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire ou le report du départ à la retraite.

En effet, aucune organisation syndicale n'y est favorable et l'AD-PA rappelle son souhait d'un financement solidaire et largement accepté par l'ensemble des français.

Ainsi, pour réellement améliorer l'accompagnement quotidien de nos aînés, le soutien apporté aux familles et les conditions de travail des salariés, il convient de créer un financement pérenne acceptable pour l'ensemble de la société.

Cette réponse devra s'appuyer pour l'essentiel sur un système de financement solidaire qui, au-delà de permettre la diminution des coûts supportés par les personnes âgées, devra permettre d'augmenter significativement le nombre de professionnels et leur rémunération, tant en établissement qu'à domicile.

C'est en cela que l'AD-PA attend de la future loi qu'elle débouche enfin sur la création d'une prestation autonomie et, comme l'ensemble des organisations syndicales, que l'Etat prévoit le renforcement des équipes professionnelles dès 2019 par la création de 40 000 emplois à domicile et en établissement.

Pour tout contact Pascal CHAMPVERT Romain GIZOLME Tel: 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

 $\underline{https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669}$

http://ad-pa.blogspot.fr/

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées